

Le Bail Réel Solidaire

Profitez de notre cadre sécurisé pour avancer et préparer votre projet de vie sereinement.



Il n'y a pas de bon ou de mauvais moment pour devenir propriétaire.
Il y a Sia Accession.

UNE ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ À PRIX ABORDABLE



Avec le bail réel solidaire, vous achetez votre maison ou votre appartement à un prix réduit. Le terrain, lui, reste la propriété d'un organisme solidaire.

Bâti

Partie dont vous êtes pleinement propriétaire par le biais d'un emprunt bancaire ou d'un versement comptant.

Foncier

Partie dont l'OFS (Sia Habitat) reste propriétaire, vous versez une redevance définie selon la surface habitable de votre logement.

LES PLAFONDS DE RESSOURCES À RESPECTER

Niveau de ressources à ne pas dépasser en 2026

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone A	Zone B1	Zone B2/C
Personne seule	38 844	38 844	33 771
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	58 057	58 057	45 100
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	76 105	69 786	54 235
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	90 863	83 594	65 476
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	108 107	98 956	77 023

VOTRE AVIS D'IMPOSITION 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS
IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une copie et de vérifier sur impots.gouv.fr/avis

Vous êtes non imposable à l'impôt sur le revenu.

Vos références	Votre situation
Numéro fiscal : Revenu fiscal de référence : Référence du document :	MONTANT DE VOTRE IMPÔT €
12380 19 A6 3231224-17	

Votre revenu fiscal de référence 2024

LES AVANTAGES DU BAIL RÉEL SOLIDAIRE



Sécurisation de votre achat



Accompagnement dans vos démarches



Frais de notaire réduits



TVA 5.5%



Prêt à taux zéro*

LE FINANCEMENT PROGRESSIF DE VOTRE LOGEMENT NEUF



- A la signature du contrat de réservation : 2%
- A la signature de l'acte de vente chez le notaire : 15%
- A l'achèvement des fondations : 18%
- Murs en élévation : 25%
- Mise hors d'eau : 10%
- A la pose des menuiseries intérieures : 20%
- A l'achèvement de la construction : 5%
- A la livraison de votre maison : 5%

LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET IMMOBILIER

Vous sélectionnez un logement disponible qui correspond à vos critères de recherche.



Nous étudions votre projet immobilier et **vérifions votre éligibilité** au Bail Réel Solidaire (BRS).

Vous signez un contrat de réservation qui fixe le **prix de vente ainsi que le montant de la redevance** (vous versez un acompte).



Vous réalisez une simulation financière auprès d'un organisme bancaire afin de **valider votre capacité d'emprunt**.



(vous versez un acompte).



Lorsque 30% des logements sont réservés, **nous démarrons la construction**.



Vous signez l'acte de transfert de propriété chez le notaire et vous versez les frais de notaire.



Vous montez votre dossier de financement **pour obtenir vos offres de prêt**. Nous soumettons **vos demandes d'agrément à de l'OFS**.

Vous préparez votre emménagement dès **réception de votre courrier de livraison**.



En fonction de l'avancement des travaux et des appels de fonds, **vous devenez progressivement propriétaire de votre logement**.



Nous vous remettons les clés de votre logement.
Bienvenue chez vous.



10

Votre agence commerciale reste à votre écoute.
03 20 22 10 33



Sia Accession
Votre projet de vie commence ici.